

Cote du document: EB 2009/98/INF.4
Date: 4 novembre 2009
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Accord de coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Henning V. Pedersen

Chargé de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2635

courriel: h.pedersen@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Accord de coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe

I. Généralités

1. À sa quatre-vingt-douzième session, le Conseil d'administration a autorisé le Président à négocier et à conclure un accord de coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et a demandé que le texte de cet accord, tel que négocié et signé, lui soit soumis pour information lors d'une session ultérieure.

II. État d'avancement

2. Le Conseil d'administration est invité à noter que l'accord de coopération entre le FIDA et la CEB, visé dans le document EB 2007/92/R.55, n'est plus nécessaire dans la mesure où il ne constitue plus une condition préalable au cofinancement, par la CEB, des projets dus à l'initiative du FIDA.